

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°2025090CS0109

Comité Syndical du 31 mars 2025

Date de convocation : 19 mars 2025
Date d'affichage : 2 avril 2025

OBJET : Budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2025 : budget supplémentaire.

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un du mois de mars à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes, 31 rue des Douhards à Saint Michel, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : en l'absence de Monsieur Jean REVEREAULT, Monsieur Claudy SEGUINAR, délégué titulaire du Secteur Intercommunal d'Energies n°19 de Verteuil sur Charente, est désigné secrétaire de séance.

Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	53
Nombre de procurations au moment du vote :	4

Le Président demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Laure GAUTHIER expose :

- Que la proposition de budget supplémentaire du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2025 est la suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	77 548,23	-378 281,63
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	77 595,71	747 824,84
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 214 399,27	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	369 543,21	369 543,21
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	-378 281,63	-378 281,63
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	-378 281,63	-378 281,63
	TOTAL DU BUDGET (5)	-8 738,42	-8 738,42

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

SECTION FONCTIONNEMENT - Dépenses						
C	F	A	O	R/O	Libellé	BS 2025
023	01	023		O	Virement section d'investissement	-379 261,63
Total chapitre 023						-379 261,63
042	01	6811		O	Dotations aux amortissements immos incorporelles et corporelles	980,00
Total chapitre 042						980,00
MONTANT TOTAL DES DEPENSES FONCTIONNEMENT						-378 281,63

SECTION FONCTIONNEMENT - Recettes						
C	F	A	O	R/O	Libellé	BS 2025
042	01	777		O	Recettes et quote-part des subv. investissement transférées au compte de résultat	1 289,00
Total chapitre 002						1 289,00
75	01	75822		R	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal	-379 570,63
Total chapitre 75						-379 570,63
MONTANT TOTAL DES RECETTES FONCTIONNEMENT						-378 281,63

SECTION INVESTISSEMENT - Dépenses							
C	F	A	O	R/O	Libellé	RaR 2024	BS 2025
001	01	001		R	Solde d'exécution d'inv reporté		214 399,27
Total chapitre 001							214 399,27
040	01	139148		O	Subv. investissement rattachées aux actifs amortissables - Autres communes		1 289,00
Total chapitre 040							1 289,00
23	514	2317		R	Immobilisations corporelles en cours reçues au titre d'une mise à disposition	77 595,71	76 259,23
Total chapitre 23						77 595,71	76 259,23
MONTANT TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT						77 595,71	291 947,50

SECTION INVESTISSEMENT - Recettes							
C	F	A	O	R/O	Libellé	RaR 2024	BS 2025
021	01	021		O	Virement de la section fonctionnement		-379 261,63
Total chapitre 021							-379 261,63
040	01	281752		O	Amortissements des immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition		980,00
Total chapitre 040							980,00
13	514	1311		R	Subv. investissement rattachées aux actifs amortissables - Etat et établissements nationaux	716 600,00	
	514	13148		R	Subv. investissement rattachées aux actifs amortissables - Autres communes	20 866,74	
	514	13158		R	Subv. investissement rattachées aux actifs amortissables - Autres groupements	10 358,10	
Total chapitre 13						747 824,84	
MONTANT TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT						747 824,84	-378 281,63

BUDGET ANNEXE IRVE 2025 - RECAPITULATIF

	Budget primitif 2025		RaR 2024 + BS 2025		Budget global 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	670 740,63	670 740,63	-378 281,63	-378 281,63	292 459,00	292 459,00
Investissement	1 164 191,79	1 164 191,79	369 543,21	369 543,21	1 533 735,00	1 533 735,00
Total	1 834 932,42	1 834 932,42	-8 738,42	-8 738,42	1 826 194,00	1 826 194,00
Différence	0,00		0,00		0,00	

	Restes à réaliser 2024		BS 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0,00	0,00	-378 281,63	-378 281,63
Investissement	77 595,71	747 824,84	291 947,50	-378 281,63
Total	77 595,71	747 824,84	-86 334,13	-756 563,26
Différence	670 229,13		-670 229,13	

Le Président

Précise :

- Que l'intégralité du budget supplémentaire du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2025 était joint aux convocations à la présente réunion.
- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Rappelle :

- Que pour rappel, les modalités de vote d'un budget annexe supplémentaire sont les suivantes : le budget est voté par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - o sans les chapitres "opérations d'équipement".
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Concernant le budget supplémentaire du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2025 tel que présenté et détaillé, le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Le Président soumet donc le budget supplémentaire du budget annexe IRVE électriques 2025 au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

57 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Approuve** le budget supplémentaire du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2025 tel que présenté et arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - par voie de conséquence, le budget supplémentaire du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2025 est adopté à l'unanimité.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions qui découlent du vote de ce budget et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération à laquelle est joint budget supplémentaire du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2025.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.